

**CONSEIL
SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION**

**Les réussites, les enjeux
et les défis en matière de
formation universitaire au Québec**

Sommaire

Décembre 2019



Vous pouvez consulter l'avis sur le site Internet
du Conseil supérieur de l'éducation :

www.cse.gouv.qc.ca

ou en présentant une demande
au Conseil supérieur de l'éducation

- par téléphone: 418 643-3851 (boîte vocale)
- par courrier électronique: conseil@cse.gouv.qc.ca
- par la poste:
1175, avenue Lavigerie, bureau 180
Québec (Québec) G1V 5B2

Comment citer cet ouvrage :

Conseil supérieur de l'éducation (2019). Les réussites, les enjeux et les défis en matière
de formation universitaire au Québec: sommaire, Québec, Le Conseil, 13 p.

Dans son avis *Les réussites, les enjeux et les défis en matière de formation universitaire au Québec*, le Conseil supérieur de l'éducation trace un portrait de la formation universitaire, dans la perspective d'un regard global sur ses finalités et les aspects qui peuvent en entraver l'atteinte. Ce portrait se décline en cinq facettes : la scolarisation universitaire au Québec (chapitre 1), les cheminements scolaires (chapitre 2), l'encadrement de la formation universitaire (chapitre 3), le lien entre la formation et l'emploi (chapitre 4) ainsi que l'université comme lieu de culture, de savoir et d'épanouissement (chapitre 5).

En dessinant les contours d'un tel état de la situation, le Conseil souhaite que son avis serve de tremplin pour un approfondissement des thèmes et des enjeux qui y sont soulevés.

Chapitre 1

La scolarisation universitaire au Québec

Le premier chapitre présente un portrait d'ensemble de la scolarisation universitaire. L'accès aux études universitaires et son influence sur la scolarisation de la population représentent en effet une priorité au Québec, plus particulièrement pour le Conseil, qui en a soutenu à plusieurs reprises le rehaussement en encourageant l'accès aux plus hauts niveaux de formation pour toutes les personnes qui en ont la capacité et la volonté, que ce soit au 1^{er} cycle ou aux cycles supérieurs (CSE, 2008¹, 2010²).

Pour le Conseil, il va de soi que le portrait de la scolarisation du Québec à l'enseignement supérieur est incomplet s'il n'inclut pas les données de l'enseignement collégial, lequel représente un vecteur d'accès efficace aux études universitaires, particulièrement à l'égard du cheminement préuniversitaire. Le Conseil constate que le taux de diplomation universitaire de la population québécoise connaît une progression constante depuis les dernières décennies. Dans cette perspective, il retient que le Québec se compare à l'Ontario et au reste du Canada pour ce qui est du doctorat, mais que des efforts doivent être déployés du côté du baccalauréat et, dans une moindre mesure, à la maîtrise. En ce sens, le Conseil souhaite que soient maintenus et intensifiés les efforts visant à **valoriser la poursuite des études universitaires (recommandation 1)**.

Malgré les avancées évoquées, le Conseil constate que la démocratisation de l'enseignement universitaire reste un projet inachevé. Il relève en effet que plusieurs groupes ou populations étudiants font toujours l'objet de disparités de différentes natures. Il dégage, entre autres, des disparités de genre qui affectent, à différents égards, tant les hommes que les femmes; des disparités de réussite selon les régimes d'études; des disparités d'accès et de réussite pour les étudiantes et étudiants issus de milieux socioéconomiques défavorisés; des difficultés propres aux étudiantes et aux étudiants de première génération,

1 Conseil supérieur de l'éducation (2008). *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises*, Québec, Le Conseil, 94 p.

2 Conseil supérieur de l'éducation (2010). *Pour une vision actualisée des formations universitaires aux cycles supérieurs*, Québec, Le Conseil, 128 p.

aux étudiantes et aux étudiants ayant des besoins particuliers, aux étudiantes et aux étudiants autochtones de même qu'aux étudiantes et aux étudiants internationaux. Si tous ces groupes font face à des défis et à des enjeux propres à leur situation, leur présence croissante entraîne pour les universités des enjeux d'adaptation et de soutien dont il faut tenir compte. Ainsi, parce qu'il demeure soucieux de ne pas perdre de vue les différentes inégalités que pourrait masquer un portrait général et relativement positif de la formation universitaire au Québec, le Conseil recommande que soient **étudiées les disparités en matière d'accès à la formation universitaire, de représentation et de diplomation chez les différentes populations étudiantes, y compris les disparités liées au genre et au régime d'études, afin de mettre en place des mesures visant à faciliter cet accès pour tous les étudiants et étudiantes (recommandation 2).**

Une disparité régionale notable retient aussi l'attention du Conseil, plus particulièrement entre les grands centres urbains et les régions. S'il observe une capacité et une volonté des universités de développer leur offre de formation sur le territoire québécois, le Conseil estime néanmoins que l'évaluation des besoins des populations et une planification de l'offre de formation devraient être au cœur de ce développement. À cet égard, le Conseil réaffirme l'importance de toutes les régions du Québec dans l'occupation du territoire de même que le développement et le rayonnement de la société québécoise dans son ensemble, ainsi qu'il l'exprimait dans son rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2006-2008 (CSE, 2009³). C'est pourquoi le Conseil recommande **d'étudier le développement de l'offre de formation universitaire sur l'ensemble du territoire québécois (recommandation 3).**

3 Conseil supérieur de l'éducation (2009). *L'éducation en région éloignée : une responsabilité collective*, Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2006-2008, Québec, Le Conseil, 123 p.

Chapitre 2

Les cheminements scolaires

Dès l'enseignement secondaire, le système d'éducation québécois comporte plusieurs « paliers d'orientation » qui amènent les élèves ainsi que les étudiantes et étudiants à faire des choix qui influenceront et, dans certains cas, limiteront les options qui s'offriront à eux aux ordres d'enseignement subséquents. Le Conseil constate par ailleurs que certaines modalités facilitantes ont été mises en place afin de favoriser la rétention ou le retour des étudiantes et des étudiants au fil de leur parcours scolaire et professionnel. Il relève notamment les ententes DEC-BAC conclues entre des établissements collégiaux et des établissements universitaires ainsi que les mécanismes de reconnaissance des acquis mis en place dans les universités. C'est pour concourir à la rétention aux études que le Conseil recommande de **favoriser la flexibilité des parcours scolaires (recommandation 4)**.

Au-delà des mesures particulières, les règles usuelles d'admission des universités ont aussi une incidence sur le choix d'un programme de formation universitaire par les étudiantes et étudiants ainsi que, par conséquent, celui d'une carrière particulière. L'admission à l'université est plus ou moins restrictive selon le programme d'études et, pour des programmes similaires, elle peut varier d'un établissement d'enseignement à l'autre. Le Conseil soulève certains enjeux relatifs aux règles d'admission, comme l'importance de combiner plusieurs moyens de sélection dans l'admission aux programmes ou les dangers inhérents à une restriction de l'accès à des programmes de formation selon des impératifs liés à la possibilité de placement professionnel. Afin de tenir compte des contingents nécessaires dans l'admission à certains programmes tout en faisant preuve d'une tout aussi nécessaire flexibilité, le Conseil invite les universités à bien **apprécier les critères d'admission des programmes de formation universitaire (recommandation 5)**.

Par ailleurs, le Conseil constate que les services d'orientation sont des outils incontournables permettant d'explorer, d'éclaircir et de valider les choix de formation et de carrière. Bien que les établissements universitaires québécois disposent de tels services, il observe qu'ils ne sont pas toujours mobilisés par les étudiantes et étudiants ou les diplômées et diplômés. Parallèlement aux besoins en matière de services d'orientation, un meilleur soutien à la diffusion d'information sur le marché du travail fait l'objet de demandes répétées de la part d'experts et d'observateurs, notamment du Conseil lui-même dans ses avis antérieurs. Le Conseil insiste cependant sur le principe selon lequel l'orientation scolaire et professionnelle doit se fonder avant tout sur les aspirations et les champs d'intérêt des personnes. Ainsi, le Conseil recommande aux parties prenantes de **maintenir et d'améliorer les services d'information, de conseil et d'orientation offerts par les établissements universitaires (recommandation 6)**.

Chapitre 3

L'encadrement de la formation universitaire

Les universités québécoises sont actives dans l'élaboration de la formation qu'elles offrent et se montrent soucieuses d'en assurer la qualité et la pertinence. Si le contenu des programmes de formation est propre à chaque établissement, il existe néanmoins des compétences et des attitudes génériques qui transcendent les frontières des disciplines et des établissements, et qui servent de cadres de référence. Le Conseil a pu repérer plusieurs référentiels de compétences à développer chez les étudiantes et étudiants, qui visent l'ensemble des programmes d'études ou sont propres à certains programmes. Qu'ils aient été élaborés à une échelle globale, comme ceux de l'Association des doyennes et des doyens des études supérieures au Québec (ADESAQ) et du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), ou institutionnelle, ces référentiels sont, aux yeux du Conseil, porteurs pour la valorisation des études universitaires en ce qu'ils fournissent au système universitaire québécois des leviers permettant d'assurer la cohérence d'ensemble de l'offre de formation et de guider la quête de qualité et de pertinence à cet égard. Toutefois, en constatant la faible connaissance qu'en ont les étudiantes et étudiants ainsi que les membres du personnel enseignant et, dans une certaine mesure, les employeurs, le Conseil estime important de **faire connaître les référentiels de compétences existants (recommandation 7)**.

Le système universitaire québécois s'est également doté de mécanismes d'évaluation de la qualité des programmes de formation, au moment de leur création ou de manière périodique et continue pour les programmes existants (CSE, 2010⁴, 2012⁵). Bien que l'évaluation de ces programmes relève de chaque établissement, des orientations générales et des mécanismes existent à l'échelle québécoise et impliquent des acteurs des différents paliers d'intervention, soit le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), le BCI, les universités et, dans certains cas, les organismes d'agrément et les ordres professionnels.

4 Conseil supérieur de l'éducation (2010). *Pour une vision actualisée des formations universitaires aux cycles supérieurs*, Québec, Le Conseil, 128 p.

5 Conseil supérieur de l'éducation (2012). *L'assurance qualité à l'enseignement universitaire : une conception à promouvoir et à mettre en œuvre*, Québec, Le Conseil, 123 p.

Le Conseil note d'entrée de jeu la contribution positive de tels mécanismes à la qualité et à la pertinence des programmes d'études, mais il relève certains enjeux, notamment le problème des délais d'évaluation ou, sur le plan organisationnel, la vacance laissée par le fait que la Commission de vérification de l'évaluation des programmes du BCI, qui a pour mandat de se pencher sur les mécanismes mis en place dans les établissements, soit inactive depuis plusieurs années. Comme il l'a soulevé dans son avis de 2012, le Conseil estime « que la crédibilité de tout processus d'évaluation repose sur sa rigueur et sa transparence, sur l'autonomie et l'expertise de l'instance responsable ainsi que sur l'impartialité et la diversité de ses membres » (p. 78). C'est pourquoi il recommande, comme il l'avait fait en 2012, que soient **consolidées les pratiques externes d'évaluation de programmes au sein d'une instance indépendante d'évaluation de la formation universitaire (recommandation 8)**.

L'influence que les ordres professionnels exercent sur les programmes d'études attire l'attention du Conseil à plusieurs égards, alors qu'ils sont concernés par les programmes d'études, que ce soit, dans certains cas, par les exigences relatives à l'agrément ou par l'élaboration des compétences attendues des professionnelles et des professionnels formés par les universités. Tout en reconnaissant que les relations entre ordres professionnels et universités sont en général harmonieuses, le Conseil souhaite **rappeler aux acteurs concernés les rôles et les responsabilités de chacun en ce qui a trait aux programmes de formation universitaire menant à l'exercice d'une profession réglementée (recommandation 9)**. Le Conseil souhaite également **encourager l'implication active des représentantes et des représentants des universités au sein des ordres professionnels et des organismes de réglementation et d'agrément afin de faire connaître et valoir les préoccupations et les expériences particulières aux programmes de formation universitaire québécois menant à des professions réglementées (recommandation 10)**.

Chapitre 4

Le lien entre la formation et l'emploi

Le volet de la formation que comporte la mission des universités peut s'inscrire dans une optique de préparation à la vie professionnelle. L'inclusion de plus en plus répandue d'activités de formation pratique (les stages) au sein des programmes d'études universitaires, et ce, dans des disciplines de plus en plus variées et à tous les cycles d'enseignement, permet aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir de l'expérience dans un milieu de travail ainsi qu'auprès du public.

Le Conseil reconnaît l'étendue des bénéfices de telles activités. Il note en même temps qu'elles représentent souvent un sujet sensible pour les acteurs concernés, par exemple pour les étudiantes et étudiants aux prises avec les défis de la conciliation études-travail-famille ou ceux ayant des besoins particuliers, ou pour les universités, qui doivent mobiliser des ressources pour assurer des conditions de stage optimales. Le Conseil constate également la grande variabilité dans la gestion des stages et dans leurs conditions de réalisation. Le manque de balises en la matière dans certains milieux lui paraît comporter de sérieux risques, notamment eu égard à l'accessibilité, à l'équité et à la qualité. Tout en reconnaissant certaines initiatives prometteuses, comme celle portée par le MEES de l'élaboration d'un guide d'accompagnement à l'intention des établissements d'enseignement, le Conseil recommande que soient **améliorées les conditions de stage (recommandation 11)**. Dans le même ordre d'idées, il relève l'importance de **valoriser et de reconnaître la fonction de supervision dans les milieux de stage (recommandation 12)**.

Le Conseil retient des données disponibles que les diplômées et diplômés universitaires sont, dans l'ensemble, perçus comme compétents, notamment en littératie, en numératie, en résolution de problèmes et dans les environnements technologiques. Toutefois, dans un souci de transférabilité, il estime pertinent de s'interroger sur les compétences acquises par les diplômées et diplômés, notamment les titulaires d'un doctorat, afin qu'elles puissent être rendues visibles aux employeurs et ainsi de mettre en relief leur pertinence dans l'exercice d'activités professionnelles. Il rappelle qu'il est dans l'intérêt de la société de soutenir la formation des doctorantes et des doctorants, lesquels participent activement à l'avancement de la culture et des savoirs. Il recommande plus précisément **d'intégrer et de poursuivre l'intégration des activités de transférabilité des compétences dans les programmes de doctorat de 3^e cycle (recommandation 13)**.

Par ailleurs, au vu des données disponibles, le Conseil note l'importance pour le Québec de se doter de meilleurs instruments de suivi des diplômées et diplômés universitaires, et recommande en ce sens que soit mise en place une démarche permettant **d'effectuer une étude longitudinale québécoise sur le devenir des personnes diplômées (recommandation 14)**.

Chapitre 5

L'université : lieu de culture, de savoir et d'épanouissement

Le Conseil estime essentiel d'aborder les projets de formation des étudiantes et des étudiants dans une perspective élargie, en accordant une place importante au développement de compétences générales et d'une culture générale personnelle nécessaires à une insertion réussie, efficace et productive, non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan citoyen, dans une société voulant répondre aux exigences de la civilisation du XXI^e siècle.

Le Conseil reconnaît que l'ouverture à plusieurs disciplines nourrit la culture générale des étudiantes et des étudiants, contribue à leur compréhension des limites de leur spécialité et favorise leur capacité à travailler dans un contexte interprofessionnel. Il estime que les formations de nature interdisciplinaire sont nécessaires pour répondre à plusieurs besoins de la société, y compris ceux du marché du travail, tout en insistant sur l'importance des formations disciplinaires. Pour ces raisons, le Conseil recommande de **favoriser l'ouverture des formations disciplinaires (recommandation 15)**.

De plus, animé par de telles préoccupations, le Conseil déplore le manque de données sur les conditions et les effets des formations universitaires dites interdisciplinaires. C'est pourquoi il soulève l'importance de **faire le point sur l'interdisciplinarité dans les programmes de formation universitaire (recommandation 16)**.

En ce qui a trait à la présence des différentes disciplines dans l'offre de formation, le Conseil déplore l'absence de données récentes et détaillées sur la situation qui a cours dans le système universitaire québécois. En dépit de cette lacune, le Conseil perçoit la « fragilisation » de certains domaines de formation et de recherche tout en relevant l'importance de ne pas confondre la disparition de programmes avec celle d'une discipline. Cette fragilisation représente, selon le

Conseil, une menace pour la capacité des études universitaires de contribuer à la culture générale des étudiantes et des étudiants, tant de ceux qui étudient dans ces domaines que des autres qui peuvent aussi y avoir accès. Dans cette perspective, le Conseil estime primordial de **préserver les domaines de connaissance et de recherche, notamment les humanités et les sciences fondamentales, dont les programmes de formation connaissent un déclin quant au nombre d'inscriptions (recommandation 17).**

Comme il l'a déjà fait pour les cycles supérieurs particulièrement (CSE, 2010), le Conseil reconnaît la contribution des diplômées et diplômés universitaires à la société québécoise, et ce, au-delà de l'occupation professionnelle. Les bénéfices individuels et collectifs de l'éducation supérieure sont nombreux et divers, allant d'un plus bas taux de criminalité à une plus longue espérance de vie, en passant par une plus grande satisfaction dans la vie et une meilleure santé, tout en contribuant à l'épanouissement personnel des étudiantes et des étudiants. C'est notamment pour soutenir ce volet de la mission universitaire que le Conseil recommande finalement de **reconnaître et de soutenir la finalité sociale et collective des études universitaires (recommandation 18).**

*Conseil supérieur
de l'éducation*

Québec 

   @csequebec
cse.gouv.qc.ca